

FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

Objectif de la Formation :

Encadrer les formations PSC1

Date : le 23 octobre 2019

Horaires : 09h30-17h



Lieu : Fougères-sur-Bièvre (41)



Public visé : formateur.rice PSC1 ou
titulaire du BNMP5 et PAE3 et PICFPSC

20
max

Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.



Type de formation : *Cocher la case*

En présentiel

Ouverte A Distance / WebConférence

En Situation de Travail

En Alternance



Contenu de formation :



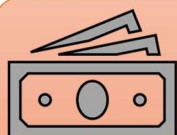
Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Elsa SYRITIS**, esyritis.lalique@ufolep-usep.fr

Intervenant.e : **Philippe ATRY, Mauricette LE MAITRE**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-des-formateursrices-psc1-n6-2019/>

